



TISSANDIE IMMOBILIER
SARL au capital de 1 000€ - RCS PARIS 881 531 610
Siège social : 5 rue Gay Lusac 75005 PARIS
Tél : 01.81.70.88.81 - E-mail : paris5.gaylussac@laforet.com

VENTES – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2025

Les prix affichés sont nets hors frais notariés d'enregistrement et de publicité foncière. Taux TVA 20% Hors cas particulier

Prix de vente	Honoraires TTC en pourcentage
Au-delà de 1 500 001 €	4%
De 500 001 à 1 500 001 €	5%
De 300 001 à 500 000 €	6%
De 100 001 à 300 000 €	7%
Moins de 100 000 €	10%

Montant honoraires minimum : 5000 € TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cas particulier : Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

LOCATIONS – Barème à compter du 1^{er} janvier 2025

- *Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.*
- *Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.*
- *Entremise-négociation : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires précités (visite – constitution dossier – rédaction bail et état des lieux)*

GESTION LOCATIVE – Barème à compter du 1^{er} janvier 2025

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Honoraires de gestion courante	6%	7.2%
Assurance « Garantie des loyers impayés et déterioration »	1.79%	2.15%

Pour les baux non soumis à la loi 89 :

Honoraires charge locataire : 10% TTC du loyer annuel HC

Honoraires charge bailleur : 7% TTC du loyer annuel HC